

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 21 février 2003

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** Rapport des suivis, onglet 3, projet Asbestos (Magnola)

**Préambule :**

Selon la référence (i), l'usine a résolu plusieurs problèmes d'ingénierie au niveau du procédé en 2002. Par conséquent, elle prévoyait obtenir la pleine capacité de sa production au printemps 2003. Le client a consommé au cours de la dernière année  $66\,280\,10^3\text{ m}^3$ . Cependant, en termes de revenus, la consommation est équivalente à  $88\,105\,10^3\text{ m}^3$  lorsque l'on applique les réclamations en vertu des obligations contractuelles de consommation (pénalité de 386 077 \$).

**Question :**

- 13.1** Veuillez préciser la durée et l'obligation minimale annuelle convenue avec ce client ainsi que l'impact prévu sur les tarifs advenant une fermeture prolongée ou définitive de l'usine en 2003.
- 

**Réponse :**

- 13.1** Métallurgie Magnola inc. est sous contrat en service continu jusqu'au 30 septembre 2005. Le volume souscrit journalier au contrat est de  $350\,000\text{ m}^3/\text{jour}$  ce qui correspond à une obligation minimale annuelle de 1 188 955 \$.

Selon l'information dont nous disposons, une éventuelle fermeture définitive de l'usine aurait pour effet, sur la rentabilité globale du projet, d'entraîner une hausse des tarifs en 2006 de 830 000 \$. La rentabilité globale du projet aurait alors un impact à la hausse de près de 6 M\$ sur 40 ans.